

Émission 1111 - 1JEAN 5:4 - 5:6

Chapitre 5

Verset 4

1Jn 5:5

Verset 5

Cela fait maintenant des années et des années que dans l'Église catholique romaine, une controverse sévit et elle n'est pas près de s'éteindre. Il s'agit du célibat des prêtres. Vous me direz que ça ne me concerne pas et c'est vrai. Néanmoins, il existe un lien entre ce contentieux et la première épître de Jean dans laquelle il est question de *trionpher du monde*. La question est donc celle-ci : est-ce que la pratique du célibat est une façon d'avoir une victoire sur soi-même et sur le monde ? J'ai déjà abordé ce sujet dans le commentaire sur l'Épître aux Colossiens avec le passage où Paul écrit :

Si vous êtes morts avec Christ aux rudiments du monde, pourquoi, comme si vous viviez dans le monde, vous impose-t-on ces préceptes : Ne prends pas ! ne goûte pas ! ne touche pas ! préceptes qui tous deviennent pernicieux par l'abus, et qui ne sont fondés que sur les ordonnances et les doctrines des hommes ? Ils ont, à la vérité, une apparence de sagesse, en ce qu'ils indiquent un culte volontaire, de l'humilité, et le mépris du corps, mais ils sont sans aucun mérite et contribuent à la satisfaction de la chair (Colossiens 2.20-23 ; auteur).

Cette fois-ci, au lieu d'aller dans les Écritures, je vais remonter dans l'histoire jusqu'à l'origine du célibat des prêtres. Vous verrez c'est très intéressant.

Au premier siècle, les Églises étaient dirigées par des anciens bénévoles laïcs qui étaient mariés. Certains d'entre eux, influencés par la philosophie grecque qui considérait la matière et donc le corps physique comme le mal, choisissent volontairement le célibat, mais ce n'est pas une obligation. Des ordres monastiques se créent petit à petit à partir de religieux ayant renoncé au monde et opté pour le célibat.

Après la chute de Rome (476 apr. J.-C.) et jusqu'au Moyen Âge féodal (10^e siècle apr. J.-C.), l'Église se voit dotée de richesses somptueuses et de terres agricoles du fait de donations et legs divers. Ces biens rapportent un argent considérable du fait qu'ils sont loués à des exploitants agricoles qui paient en nature (livraison de nourriture et boisson) ou en espèces sonnantes et trébuchantes.

Vers le 10^e siècle en France, les biens fonciers d'Église sont généralement administrés par des communautés de moines célibataires qui vivent en structure collective (monastère) et qui pratiquent souvent la charité (hospices), ou par des nobles d'Église du type comte-évêque qui sont plutôt préoccupés à mener un train de vie luxueux. Ces nobles d'Église sont nommés par le pape et font assurer le culte religieux par des prêtres de paroisse qu'ils choisissent.

Les séminaires n'existent pas et les bons curés sont formés sur le tas. Or, tous ces gens d'Église peuvent se marier, mais n'ont pas le droit de donner leur succession à leurs héritiers parce que les places d'évêque et de curé se vendent tels une charge de notaire ou un fonds de commerce de nos jours. La charge d'évêque s'achète auprès du Pape et celle de curé (considéré au sens féodal comme un vassal de l'évêque) auprès de l'évêque. Le coût d'achat de ces charges est largement amorti par les revenus qui en découlent du fait des biens fonciers attachés au territoire dévolu à l'homme d'Église qui vit aussi de ces revenus.

Ce procédé (en apparence peu moral mais conservé par la République en ce qui concerne les notaires et les huissiers) n'est que l'application au clergé du Droit féodal de l'époque qui prévoit que les biens fonciers et les titres de noblesse qui en font partie peuvent s'acquérir avec des solides deniers.

Donc les titres de noblesse civils s'achetaient auprès du suzerain direct (noble de rang immédiatement supérieur) selon le principe de la pyramide féodale et le roi était élu par les grands vassaux du royaume. Les comtes achetaient leur titre auprès du roi, les barons auprès du comte, les chevaliers auprès de leur baron.

Au cours du 11^e siècle, en France, les rois veulent rendre leur royauté héréditaire, ce qui fait que les titres de noblesse et des territoires qui en font partie le deviennent également. Dans la noblesse civile, tout le monde est content : le roi qui est désormais sûr de voir son fils prendre sa place, et les seigneurs qui bénéficient du même avantage.

La noblesse d'Église qui doit appliquer le nouveau Droit féodal aurait dû, elle aussi, assurer le transfert de ses titres, évêque et curé, par voie héréditaire, mais cela ne fait pas l'affaire du pape qui, lui, est élu à Rome et doit acheter chèrement les suffrages de ses cardinaux électeurs s'il veut être élu lorsqu'il postule au soi-disant trône de saint Pierre après la mort de son prédécesseur. Le pape élu se rattrape ensuite en vendant fort cher les charges d'évêque.

Or, dans le monde chrétien, il n'est pas question de rendre le titre de pape héréditaire. Il faut donc que le principe de la vente des charges religieuses, épiscopales et de paroisse reste en place, sinon le pape subirait une terrible perte financière. Qu'à cela ne tienne, le pape et le roi de France tombent d'accord pour faire en sorte que les fils de curés et d'évêques soient désormais des bâtards et donc ne puissent prétendre à hériter de leur père. En effet selon le Droit féodal, le bâtard n'a aucun droit. On interdit donc le mariage des prêtres et des évêques pour que leurs fils soient des bâtards dépourvus de tout droit héréditaire.

L'opération canonique se déroule en deux temps lors des deux conciles du Latran (1123, 1139) qui décrètent que les mariages des hommes d'Église sont invalides. Il faut noter en passant un point de Droit canonique, c'est-à-dire religieux, important : c'est le célibat et non la chasteté qui fut imposé aux prêtres et évêques. Ainsi, les hommes d'Église conservent le droit d'avoir une concubine mais ne peuvent plus la faire reconnaître comme épouse dans les registres paroissiaux.

À cette époque, le sexe n'avait pas encore été déclaré péché mortel. Donc les prêtres et les évêques pouvaient avoir autant de relations sexuelles qu'ils voulaient sachant que le produit éventuel de ces amours parallèles n'aurait pas voix au chapitre en matière d'héritage. Les enfants

devraient se trouver un travail séculier comme tout le monde. À la mort du titulaire, sa charge resterait à vendre au profit de l'évêque.

Mais, hélas, il existe toujours des empêcheurs de tourner en rond. Voilà qu'en 1517 ce bon Martin Luther jette une grosse pierre dans la mare du pape Léon X avec ses 95 thèses contre la vertu des indulgences, qu'il placarde sur les portes de la cathédrale de Wittenberg. Or le grief principal que soulèveront Luther, Calvin et leurs successeurs contre l'Église de Rome est la paillardise du clergé catholique (papes inclus) ainsi que le luxe obscène dans lequel il vit.

Les années qui suivent sont martelées par les guerres de religion et la peur des papes de voir leur troupeau et la manne qu'il représente leur échapper des doigts. Ils vont alors se lancer dans une lutte pour le pouvoir acharné pour tenter de regagner leur honorabilité. Il fallait en effet montrer que la papauté n'avait pas de leçon de morale à recevoir des protestants.

Vingt-cinq ans après la grosse pierre de Luther, le pape (Paul III) convoque un concile connu sous le nom de Concile de Trente (1542-1563). Il s'achève 21 ans plus tard (sous Pie V) et aura des conséquences importantes. En effet, le sexe hors mariage légal est désormais érigé par le pape au rang de péché mortel et donc se trouve interdit au clergé, ce qui fait que les prêtres ne pouvaient plus se consoler avec une concubine.

Le célibat des hommes d'Église était maintenant bien ancré dans le système catholique pour une sombre affaire de fric et pour tenir la dragée haute aux protestants. Cela ne serait pas si grave si une telle décision n'avait eu pour résultat postérieur de rendre infernale la vie de prêtres un peu faibles sur le plan de la chair. Démission, vie parallèle, enfant dissimulé, infanticide, suicide, homosexualité et pédophilie ; voilà le prix imposé par les conciles de Latran et surtout de Trente. Ces dernières années a éclaté une série de scandales qui a frappé les archevêchés de plusieurs grandes villes des États-Unis, puis en 2009 l'Irlande ; voilà où ont conduit les conciles précédemment cités.

Je continue maintenant avec la première épître de Jean. Après avoir dit au début du chapitre cinq : *Celui qui croit que Jésus est le Christ est né de Dieu* , l'apôtre ajoute :

Qui, en effet, triomphe du monde ? Celui-là seul qui croit que Jésus est le Fils de Dieu (1Jean 5.5).

Croire que Jésus est le Christ ou le Fils de Dieu revient au même. Les prêtres pointeurs, coupables d'abus sexuels, ne font pas partie de ceux qui ont triomphé du monde, c'est le moins qu'on puisse dire, pas plus d'ailleurs que les évangélistes américains pris en flagrant délit de compagnie galante compromettante. Ces scandales, qui font les choux gras des médias, salissent le beau nom de Jésus.

Triompher du monde, c'est ne pas tomber dans les pièges tendus par le diable ; c'est ne pas se laisser attirer par ce que Jean appelle *la convoitise des yeux, de la chair et l'orgueil de la vie* (1Jean 2.7). Triompher du monde c'est ne pas se laisser embobiner par les discours fumeux des politiques, des écologistes, des scientifiques et de tous ceux qui portent une blouse blanche afin

de leurrer le public en leur faisant croire qu'ils en savent plus que nous sur l'origine et le but de la vie.

Les gens du monde, ceux qui n'ont pas une foi personnelle en Jésus-Christ, qu'ils soient athées ou religieux, ne peuvent en aucun cas discerner le faux du vrai parce qu'ils ne possèdent aucune base de référence absolue. On leur enseigne que ce que leurs parents croyaient était vrai à leur époque mais que les temps ont changé et donc la vérité aussi.

Comme je l'ai montré, le dogme catholique romain a été forgé par la soif du pouvoir et de l'argent, des passions bien charnelles qu'on retrouve dans tout ce qui est humain que ce soit religieux ou laïque.

Seuls ceux qui possèdent une foi personnelle en Jésus-Christ sont capables de discerner la vérité de l'erreur, de déjouer les pièges du diable et de résister aux tentations qui sont dans le monde. Les héros de la foi (Hébreux 11) que l'auteur de l'Épître aux Hébreux appelle *la nuée de témoins* (Hébreux 12.1 ; SER) sont la preuve que les véritables croyants triomphent du monde, surmontent toutes les épreuves et sortent victorieux de toute situation. C'est peut-être Job qui a le mieux exprimé la victoire de la foi quand il a dit :

Quand même il (l'Éternel) me tuerait, j'espérerais en lui (Job 13.15).

Tout au long de cette épître, Jean prend le contre-pied des hérétiques qui refusaient de voir en l'homme Jésus crucifié, le Seigneur divin, et il défend la personne du Christ en montrant qu'il était à la fois pleinement homme et pleinement Dieu du début à la fin de sa vie terrestre.

Jean a déjà dit de diverses manières que le salut de tout homme repose sur une perception juste de la personne du Christ. Il a commencé l'épître en disant :

Celui qui est la vie s'est manifesté : nous l'avons vu, nous en parlons en témoins et nous vous annonçons la vie éternelle qui était auprès du Père et qui s'est manifestée pour nous (1Jean 1.2).

Ensuite, Jean a mis ses lecteurs en garde contre les faux frères à plusieurs reprises. Par exemple, il a déclaré :

Qui est le menteur ? C'est celui qui nie que Jésus est le Christ. Car « l'anti-Christ », c'est celui qui refuse de reconnaître le Père et le Fils (1Jean 2.22 ; comparez 4.1-2).

Puis il a rappelé à nouveau l'essence du salut disant :

[...] Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde pour que, par lui, nous ayons la vie (1Jean 4.9).

Au début du chapitre cinq, Jean a dit que *celui qui croit que Jésus est le Christ est né de Dieu* (1Jean 5.1), ce que Jean va confirmer un peu plus loin en disant :

Je vous ai écrit cela, pour que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au Fils de Dieu (1Jean 5.13).

Enfin, tout à la fin de l'épître, Jean conclut le thème du salut en Jésus-Christ en déclarant :

Nous sommes dans le Véritable en son Fils Jésus-Christ. C'est lui qui est le Dieu véritable, et la vie éternelle (1Jean 5.20 ; SER).

Dans son Évangile, Jean a montré que le Père a prouvé la divinité de son Fils de diverses manières (Jean 1.6-8, 34 ; 5.36-37, 39-40 ; 8.14, 18 ; 10.25, 38 ; 15.26 ; 18.37).

Le rachat de l'homme est aussi l'une des trames de l'Ancien Testament. Les prophètes annoncent que Dieu sauvera l'humanité au travers d'un roi messianique (Genèse 49.10 ; Nombres 24.17 ; 1Samuel 2.10, 35 ; 2Samuel 7.12-15 ; 22.51 ; Psaumes 2.2, 6, 8, 9, 12) et décrivent ce que sera sa vie sur terre : il naîtra d'une vierge, à Bethléhem, on tentera de le faire mourir en massacrant des enfants ; il aura un précurseur ; il œuvrera en Galilée ; il sera trahi par un ami ; il sera crucifié et ressuscitera (Ésaïe 7.14 ; Michée 5.2 ; Osée 11.1 ; Jérémie 31.15 ; Malachie 4.5, 6 ; Ésaïe 9.2, 3 ; Psaumes 41.8 ; Psaumes 22 ; Ésaïe 53 ; Psaumes 16). Au vu de ces prophéties, les Juifs n'avaient aucune excuse de ne pas reconnaître Jésus comme le Messie promis, ce que le Seigneur a d'ailleurs fait remarquer aux disciples qui se rendaient à Emmaüs et aux chefs religieux (Luc 24.25-27, 44-47 ; Jean 5.39-40).

1Jn 5:6

Versets 6-8

Je continue le texte de 1Jean.

C'est lui, Jésus-Christ, qui est venu avec de l'eau et du sang ; non avec l'eau seulement, mais avec l'eau et avec le sang ; et c'est l'Esprit qui rend témoignage, parce que l'Esprit est la vérité. Car il y en a trois qui rendent témoignage : l'Esprit, l'eau et le sang, et les trois sont d'accord. Ainsi il y a trois témoins : l'Esprit, l'eau et le sang ; et les trois sont d'accord (1Jean 5.6-8 ; LSG).

À partir d'ici et jusqu'au verset 12 du chapitre cinq, le mot « témoignage » est utilisé neuf fois sous une forme ou sous une autre (175 fois dans le Nouveau Testament). Sa racine (*martus*) a donné *martyr* en français.

Conformément à l'injonction biblique selon laquelle toute affaire doit se régler sur la déclaration de deux ou de trois témoins (2Corinthiens 13.1 ; Deutéronome 19.15 ; Matthieu 18.16 ; 1Timothée 5.19 ; Hébreux 10.28), Jean rapporte les trois dimensions du témoignage que Dieu rend à Jésus. Il commence par dire que *c'est lui, Jésus-Christ qui est venu* .

Le mot « lui » (*houtos*) est accentué par sa position dans la phrase. C'est Jésus et aucun autre qui est le Christ, le Fils de Dieu, qui est venu dans le monde. Sa vie n'a pas commencé à sa naissance car il existe depuis toujours (Jean 1.1, 2). Il est entré dans le monde venant d'ailleurs,

de l'éternité. L'incarnation, c'est la Parole qui existe éternellement qui a été faite chair et elle a habité parmi nous (Jean 1.14 ; LSG). Dans l'Évangile selon Jean, Jésus a déclaré :

Je suis venu du Père et je suis venu dans le monde. Maintenant, je quitte le monde et je retourne auprès du Père (Jean 16.28 ; comparez Jean 8.14 ; 13.3 ; 18.37).

Plus tôt dans cette épître, Jean a écrit :

Le Fils de Dieu est précisément apparu pour détruire les œuvres du diable (1Jean 3.8).

Notez bien qu'il a dit « apparu » et non pas « créé ».

L'incarnation de Jésus-Christ est la vérité centrale et glorieuse de l'histoire de la rédemption et le fondement de la foi chrétienne. C'est à la venue du Fils et à sa divinité que le Père rend témoignage. Jean nous en donne les trois éléments : l'eau, le sang et l'Esprit. Bien qu'il ne précise pas ce que l'eau et le sang représentent, il est probable que l'eau soit une allusion au baptême du Christ et le sang, à sa mort, ces deux événements ayant marqué le début et la fin du ministère terrestre du Seigneur.

Juste avant que Jésus ne commence à proclamer le royaume, le Père et le Saint-Esprit lui ont rendu témoignage au moment de son baptême. Matthieu raconte :

Jésus se rendit de la Galilée au Jourdain, auprès de Jean, pour être baptisé par lui. – Aussitôt après avoir été baptisé, Jésus sortit de l'eau. Alors le ciel s'ouvrit pour lui et il vit l'Esprit de Dieu descendre sous la forme d'une colombe et venir sur lui. En même temps, une voix venant du ciel fit entendre ces paroles : –Celui-ci est mon Fils bien-aimé, celui qui fait toute ma joie (Matthieu 3.13, 16-17 ; comparez Jean 1.32-34 ; Psaumes 2.7 ; Ésaïe 42.1).

La manifestation physique du Saint-Esprit et la déclaration du ciel étaient un témoignage visible et audible que le Père rendait au Fils.

Après avoir mentionné l'eau, Jean introduit un deuxième témoignage qui est le sang et qui symbolise la mort du Christ. Comme cela a été le cas lors de son baptême, le Père a rendu un témoignage à Jésus par plusieurs événements miraculeux. Premièrement, il y a eu des ténèbres surnaturelles de midi à 15 heures qui ont entouré sa crucifixion (Matthieu 27.45).

Deuxièmement, le voile du temple s'est déchiré en deux de haut en bas (Matthieu 27.51). Or, ce voile, qui séparait le lieu saint du lieu très saint du temple, était beaucoup trop grand et trop lourd pour que des hommes le déchirent, surtout de haut en bas. Ce geste du Père symbolisait son acceptation du sacrifice de Jésus, par lequel la voie pour entrer en sa présence était ouverte (Hébreux 10.19, 20).

Troisièmement, il y eut un tremblement de terre, des sépulcres s'ouvrirent et des croyants décédés ressuscitèrent (Matthieu 27.51-53). Ce fut tellement extraordinaire qu'un centenier terrifié a dit :

Cet homme était vraiment le Fils de Dieu (Matthieu 27.54 ; comparez Marc 15.39).

Enfin, il y aussi le témoignage de l'Esprit qui a rendu témoignage au Christ au moment de son baptême, pendant son ministère et encore aujourd'hui. En effet, Jésus a dit :

Quand sera venu le Conseiller que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui vient du Père, il rendra lui-même témoignage de moi (Jean 15.26 ; auteur ; comparez Jean 16.13).

Ce témoignage intérieur éclaire le croyant sur la vérité, sur la véritable identité du Christ et sur le salut que Jésus accorde au travers de son sacrifice à tous ceux qui croient en lui (1Jean 2.20, 27 ; 4.2 ; 1Corinthiens 12.3).